

Paris, le 6 juillet 2017

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Le Défenseur des droits interpelle le Ministre de l'intérieur sur la situation des mineurs non accompagnés dans les Alpes-Maritimes

A la suite de la divulgation d'images montrant des expulsions d'enfants à la frontière de Menton, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a interpellé, par courrier, le Ministre de l'intérieur sur la situation de ces mineurs non-accompagnés dans les Alpes-Maritimes.

Le Défenseur des droits, qui instruit actuellement plusieurs réclamations concernant l'application des droits pour les mineurs non accompagnés dans le département des Alpes Maritimes a demandé au Ministre de l'intérieur de bien vouloir lui fournir toutes les explications et informations sur les faits rapportés.

Contacts presse

—
Bénédicte Brissart
Conseillère presse et Communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25
—

Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46